



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 28 juillet 2020

GESTION DE L'EAU – BAISSÉ DES DÉBITS DES COURS D'EAU ET RENFORCEMENT DES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES

En l'absence de pluie significative depuis trois semaines et compte-tenu des températures élevées de ces derniers jours, les débits des cours d'eau continuent de chuter. Dans l'ensemble, les cours d'eau principaux sont proches des premiers seuils d'alerte.

Dans ce contexte, la Seugne et la Charente ont franchi le premier seuil de restriction et passent en situation d'alerte. Par ailleurs, les prévisions météorologiques annoncent un temps sec pour la semaine.

Cette situation a conduit le préfet de la Charente-Maritime à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau :

A compter du 29 juillet à 07 h, sur les bassins de la Seugne, de la Charente aval, des marais nord et sud de Rochefort et du Bruant, passage en alerte avec **limitation du volume hebdomadaire pour les prélèvements pour l'irrigation agricole à 7% du volume estival.**

A compter du 29 juillet à 08 h, **coupure sur le bassin du Né avec interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires.**

Les mesures de limitation existantes sont maintenues :

Depuis le 23 juillet à 08 h, mesures préventives sur le bassin de l'Aume-Couture avec **interdiction d'irriguer les mercredi, samedi et dimanche.**

Depuis le 27 juillet à 08 h, alerte sur le bassin du Mignon-Courance avec **mise en œuvre des mesures de limitation gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public pour le Marais Poitevin.**

Bien que les usages domestiques de l'eau (arrosage de jardins, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc.) distribuée par les réseaux d'eau potable ne soient pas concernés par ce dispositif de limitation, le préfet rappelle à tous la nécessité absolue d'en faire un usage économe et raisonné.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, sur le site internet des services de l'État (www.charente-maritime.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle

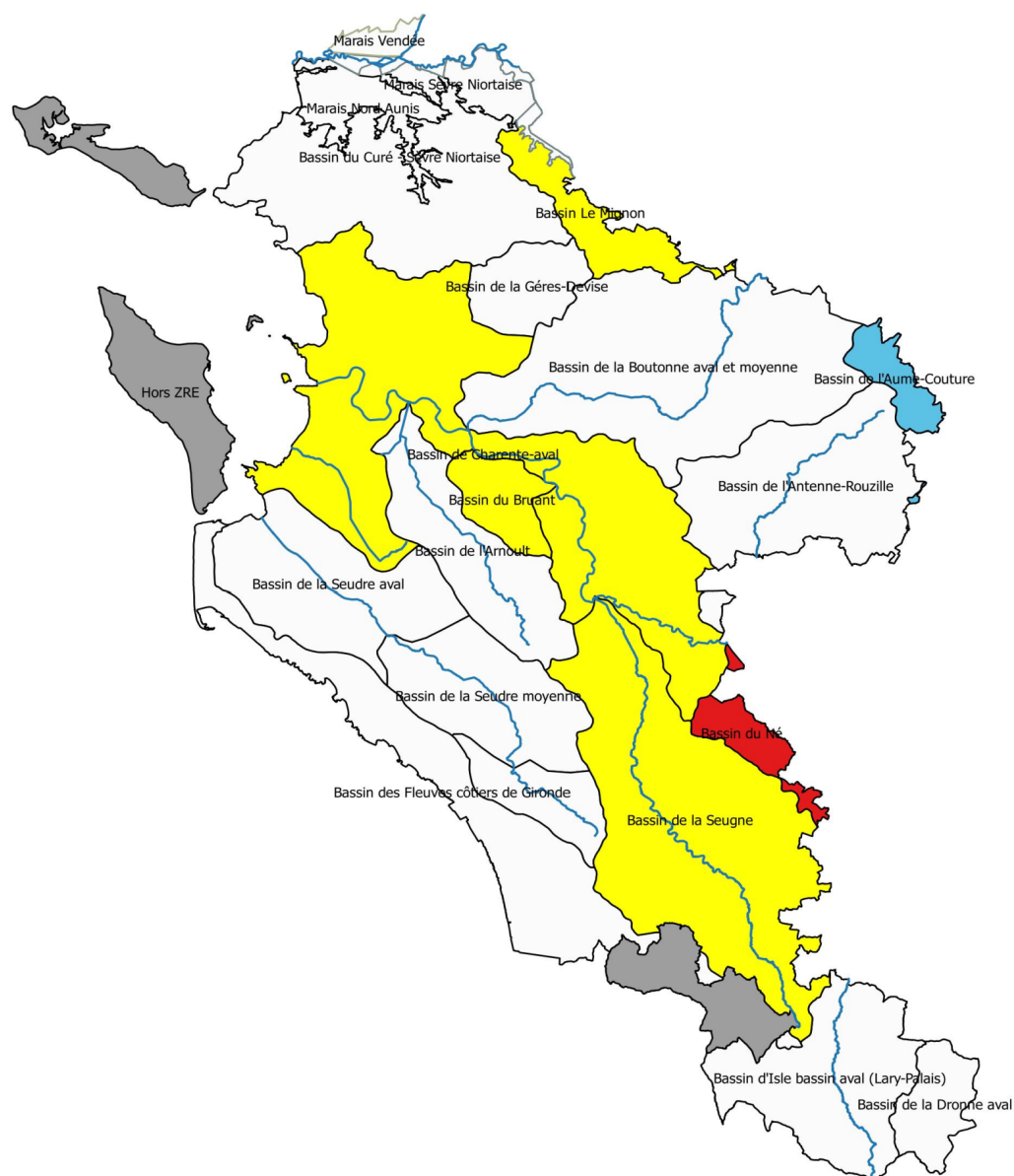
Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1